

AFFAIRE DES MARCHÉS DE L'EAU À MPM

La justice passe à l'offensive

L'attribution des marchés de l'eau de la communauté urbaine (3,2 milliards d'euros) a refait surface hier. Jean-Claude Gaudin a été entendu quelques heures. Martine Vassal et Loïc Fauchon ont été placés en garde à vue

P.3

Forte houle sur le marché de l'eau

Martine Vassal et Loïc Fauchon placés en garde à vue hier. Le maire Jean-Claude Gaudin entendu quelques heures

Un pactole. Une sorte de grande loterie marseillaise qui tomberait du ciel mais pour laquelle il faudrait s'attacher les services bienveillants du ciel. Bref, un jackpot à 3,2 milliards d'euros qui, le 27 novembre 2013, a atterri dans l'escarcelle de la Société des eaux de Marseille (Sem), filiale de Veolia à 100 % et distributrice de l'eau dans la cité phocéenne depuis 1942. C'est sur ce chantier que la chambre régionale des comptes a posé un œil critique il y a deux ans. Après un petit détour par le parquet de Marseille, c'est le parquet national financier (PNF) qui sera finalement saisi du dossier. Le 12 janvier 2015, une enquête préliminaire a été ouverte pour "favoritisme, prise illégale d'intérêts, complicité et recel" de ces délits. Et les investigations seront confiées à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales.

Mais avec 37 magistrats et plus de 400 procédures en stock à ce jour, le PNF est débordé. Voilà pourquoi l'affaire a traîné. Magistrats et policiers tentent désormais de déterminer dans quelles circonstances la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), alors présidée par Eugène Caselli, a conclu trois contrats pour une durée de 15 ans avec la Société des eaux de Marseille. La Sem a remporté la distribution de l'eau dans 17 des 18 communes de la collectivité territoriale et deux des trois marchés de l'assainissement. Ces "bouquets" totaliseront à l'arrivée les fameux 3,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires prévisionnel. Une aubaine. Et le président de la communauté urbaine, le socialiste Eugène Caselli, de se féliciter alors d'une baisse du prix de l'eau que nul ne verra venir...

"Par prudence, elle aurait dû s'abstenir de prendre part au processus ayant abouti à la décision." LA CHAMBRE DES COMPTES

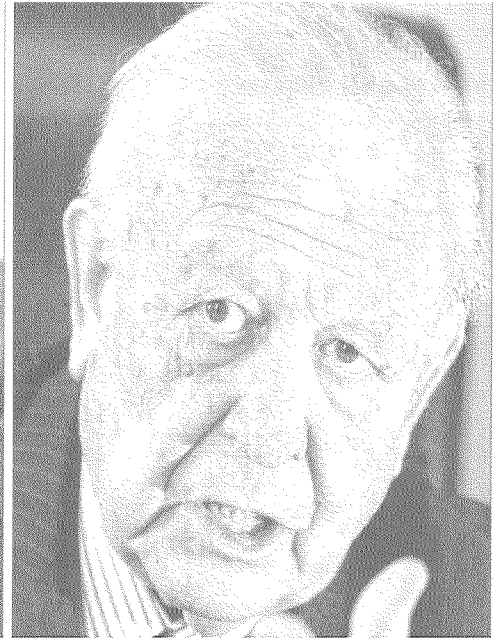
Martine Vassal, alors présidente (LR) déléguée de la commission Agglomération éco-responsable (Ager) de MPM, aurait pu avoir un rôle dans le cadre du processus décisionnel, qui a écarté le concurrent et choisi Veolia plutôt que le groupe Suez. Actuelle présidente du

Conseil départemental, Martine Vassal était en outre trésorière depuis novembre 2012 du Conseil mondial de l'eau – organisateur du Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 –, lui-même présidé par Loïc Fauchon, président de la Société des eaux de Marseille, président du Conseil mondial de l'eau et signataire du contrat de délégation de service public. L'élue, qui aurait donc eu accès à tout le processus de négociation, aurait dû, selon la chambre, *"par prudence, s'abstenir de prendre part au processus ayant abouti à la décision d'attribuer la délégation de service public de l'eau à la Sem"*.

C'est pour répondre à toutes ces questions que Martine Vassal a été placée en garde à vue hier. L'audition était prévue de longue date, de même que celle de Loïc Fauchon, lui aussi placé sous le régime de la garde à vue.

Fin 2015, le bureau et le domicile de Martine Vassal avaient été perquisitionnés. Ce fut ensuite le siège de Veolia. Le sénateur-maire de Marseille (LR) Jean-Claude Gaudin a été entendu quelques heures hier sous le statut de l'audition libre. *"On ne pouvait ne pas l'interroger. La mairie a longtemps eu la main sur l'eau"*, confiait hier soir une source proche de l'enquête.

Denis TROSSERO et Romain CAPDEPON



■ Martine Vassal, l'actuelle présidente (LR) du Conseil départemental, a été longuement interrogée par les enquêteurs dans les locaux de la police judiciaire de Marseille. Loïc Fauchon également. Jean-Claude Gaudin a été entendu quelques heures sous le statut de l'audition libre. /PHOTOS ARCHIVES N. VALLAURI, G. RUOPPOLO & F. LAUNETTE

LES ANOMALIES RELEVÉES PAR LA CHAMBRE DES COMPTES

Dans son rapport portant sur la convention de délégation de service public (DSP) de l'eau conclue le 27 novembre 2013 par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) avec la Société des eaux de Marseille (Sem), la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis en avril 2014 un certain nombre de critiques sur l'attribution de ces contrats, regrettant notamment que MPM l'ait fait "sans procéder à aucun débat sur la durée du contrat qui en conditionnait pourtant aussi bien la régularité que l'équilibre économique".

La chambre ajoutait que "le choix du délégataire n'a pas été soumis à l'assemblée délibérante dans des conditions de transparence optimale", même si elle considère que MPM "a bien respecté les obligations de publicité auxquelles elle était tenue au stade du lancement de l'ap-

pel à concurrence".

Les magistrats financiers évoquent le cas de M^{me} Vassal sans la citer nommément. "Du fait de ses liens, la prudence aurait dû conduire cette élue à s'abstenir de prendre part au processus ayant abouti à la décision d'attribuer la DSP de l'eau à la Sem, en particulier de participer aux travaux du comité de négociation, eu égard aux informations auxquelles cette participation lui donnait accès et au rôle décisif joué par cette instance dans l'attribution du contrat à la Sem". Pour eux, cette double casquette pouvait avoir des conséquences avec un risque d'annulation des délibérations auxquelles elle a pris part. Un juge administratif serait en effet fondé à la considérer comme "un conseiller intéressé", ce qui est interdit. Le dossier sera ensuite transmis au parquet national financier.

D.T.

MARTINE VASSAL ET LOÏC FAUCHON LIBÉRÉS

Une enquête financière de deux ans : ce qui peut maintenant se passer

Des dizaines d'auditions ont déjà eu lieu, une série de perquisitions a suivi dans ce dossier ouvert depuis plus de deux ans.

Martine Vassal et Loïc Fauchon ont été entendus hier sous le régime de la garde à vue, avant d'être remis en liberté peu avant 23 h. Ils étaient interrogés depuis le matin et assistés de leur avocat respectif. La garde à vue est un statut contraignant mais un statut qui ouvre aussi des droits. Elle laisse à penser que des indices concordants peuvent peser sur la personne concernée. Si c'est le cas, il n'est pas possible d'entendre l'intéressé comme simple témoin, ce qui peut vicier la procédure. Ils n'auraient pas dans cette hypothèse pu bénéficier de la défense d'un avocat.

► UN SÉNATEUR PROTÉGÉ PAR SON IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

À l'issue de ce temps de garde à vue, le parquet national financier, en charge des investigations, qui contrôle la procédure, a le choix soit de poursuivre l'enquête en se livrant à d'autres investigations éventuelles, soit d'ouvrir une information judiciaire et éventuellement de faire présenter les intéressés devant un magistrat instructeur, soit de faire une

citation directe devant le tribunal, soit de classer le dossier sans suite faute de charges suffisantes. Rien ne permet en l'état de dire quelle sera l'option qui sera retenue dans cette affaire.

Le sénateur-maire Jean-Claude Gaudin jouissait pour sa part d'un statut plus protecteur. Sénateur de la République, il est protégé par son immunité parlementaire, immunité dont ne dispose pas un conseiller départemental, ni un président de Conseil départemental comme Martine Vassal. Pour le placer en garde à vue, il faudrait que le bureau de l'Assemblée lève son immunité. À défaut, aucune mesure dite "de coercition" ne peut être exercée à son encontre. Mais aucune demande en ce sens n'a été effectuée.

► MARTINE VASSAL "SEREINE"

"Ce sont les services de Marseille Provence Métropole qui ont mené l'analyse et nous avons suivi leurs préconisations, avait déclaré en 2014 Martine Vassal, lors de la publication des observations de la chambre régionale des comptes. La présidente du Conseil départemental s'était déclarée "sereine".

"On était quatre dans la commission, avait-elle expliqué. Pourquoi les phares sont-ils sur moi?"

D.T.